

DROIT DU TRAVAIL

(10 points)

Groupement " Est "	Session 2003	SUJET	Tirages
CAP secteur B Tertiaire et Services Spécialité : CAFÉ BRASSERIE		Code examen :	
Épreuve - EP3 : Connaissance de l'Entreprise et de son Environnement Économique Juridique et Social (C.E.E.J.)	Durée : 0 h 30 Coef. : 2		Page 1/6

En vous aidant du **document 1**, répondez aux questions suivantes :

1. Les magistrats siégeant auprès de la juridiction prud'homale sont-ils des magistrats professionnels ? (2 points)

.....
.....

2. Pourquoi dit-on que la juridiction prud'homale est une juridiction paritaire ? (2 points)

.....
.....

3. Que signifient les sigles suivants :

(1 point) C.F.D.T. :

(0,5 point) C.G.T. :

(0,5 point) F.O. :

(0,5 point) C.G.C. :

(0,5 point) C.F.T.C. :

4. Comment a évolué le taux de participation lors des élections prud'homales entre 1997 et 2002 ? (1 point)

.....
.....

5. Quel est le taux de participation du collège salarié en Moselle 2002 ?
Quel est le taux de participation du collège employeur en Moselle en 2002 ? (2 points)

.....
.....

PRUD'HOMMES

La CFDT garde l'avantage

D'après des résultats quasi-définitifs parvenus en fin de soirée, la centrale de François Chèreque maintiendrait une légère avance en Lorraine devant la CGT et FO.

NANCY. Le scrutin prud'homal d'hier en Lorraine a été marqué comme partout en France par une stagnation de la participation. Alors qu'en 1997, 36,84 % des électeurs inscrits chez les salariés avaient participé au vote, ils n'ont été guère plus nombreux - selon les premiers décomptes effectués dans la soirée par les syndicats et dans les préfectures - à se rendre aux urnes ce mercredi pour élire les 638 conseillers des quatorze conseils répartis dans les quatre départements lorrains.

Dans le collège employeur, les seules inconnues résidaient dans ce taux de participation (encore plus faible que chez les salariés il y a cinq ans) et surtout dans le score que pourraient réaliser de nouveaux venus : notamment les listes présentées sous le label « Employeurs de l'économie sociale », regroupant des candidats issus du monde associatif, des mutuelles et du secteur coopératif. Face aux listes de « L'union des employeurs » qui rassemblaient le Medef et ses alliés traditionnels, ces « petits candidats » ont fait hier une percée : modeste en Meuse puisqu'ils n'ont recueilli que 75 suffrages sur 780 exprimés, soit 9,6 % et un seul siège. En Meurthe-et-Moselle en revanche, plusieurs succès sont enregistrés dans des petites sections comme à Lunéville (44,6 %), Briey (35 %) et Nancy (28,44 %) en activités diverses. D'autres listes patronales autonomes (« Justice et



Les salariés lorrains peu mobilisés par ce scrutin qui devait permettre de renouveler 638 sièges de conseillers prud'hommes dans les quatorze conseils de la région.

employeurs » et « Expressions libres patronales »), à Nancy, obtiennent également des sièges.

Pour la participation, les patrons meusiens se sont mobilisés mollement : 35,67 %. En Moselle, ce taux en fin de soirée - encore provisoire - était encore plus faible : 26 %. Dans ce département où le Medef était seul en piste, il rafle avec la CGPME, l'UPA, la FDSEA et l'Union des professions libérales - selon les sections - la totalité des suffrages et par conséquent des sièges. En Meurthe-et-Moselle, la participation oscillait selon les conseils et les sections entre 21 % et 43 %.

Plus gros département en terme d'électeurs inscrits, la Moselle a également donné le "la" dans le collège salarié. La participation était en fin de soirée de 34,68 %. La CFDT arrivant nettement en tête - selon des résultats encore partiels - avec 30,72 % devant la CGT (28,36 %), FO (18,09 %), la CFTC (15,71 %), la CFE-CGC (7,96 %), l'UNSA (3,87 %) et le Groupe des 10 « Solidaires » (0,80 %). A noter que ces deux dernières organisations non confédérées ne présentaient dans ce département respectivement que 10 et 5 listes devant les 23 sections à pourvoir.

En Meuse, la CFDT, en recul, reste en tête avec 29,94 %

mais perd six sièges sur les deux conseils de Bar et de Verdun. La CGT avec 27,80 % arrive en deuxième position devant FO (20,43 %), la CFTC (12,43 %), la CFE-CGC (6,52 %), l'UNSA (2,3 %) et le Groupe des 10 - présent dans deux sections sur dix - qui n'obtient qu'un modeste 0,58 % et ne sera pas représenté dans les conseils de prud'hommes.

La CGT dans le Lunévillois

Dans les Vosges, c'est également la CFDT qui arrive en tête dans neuf des quatorze sections à pourvoir devant la CGT en tête dans trois et la CFE-CGC en tête dans l'encadrement à Epinal.

En Meurthe-et-Moselle enfin, c'est la CGT qui obtient le plus grand nombre de suffrages dans le Lunévillois, devançant la CFDT de près de 500 voix. Même scénario dans le bassin de Briey où la CGT reste majoritaire en pourcentage dans deux sections sur cinq avec plus de 50 % des suffrages et dans celui de Longwy où la centrale de Bernard Thibault arrive également première devant la CFDT.

A Nancy, la CGT obtient un bon score dans l'industrie, mais elle est devancée ailleurs par les listes cédétistes. Ce qui permettait de dire hier soir aux responsables de cette centrale qu'au plan régional, « la CFDT devrait garder sa première place ».

François MOULIN

ÉCONOMIE

(10 points)

En vous aidant du **Document 2** (page 6/6), répondez aux questions suivantes :

1. Donnez la définition d'un chômeur selon le BIT. (2 points)

.....
.....
.....
.....

2. Donnez la définition de la population active totale. (2 points)

.....
.....

3. Que regroupe la catégorie chômage officieux ? (2 points)

.....
.....
.....

4. Que signifie le sigle C.E.S. ? (1 point)

C.E.S. :

5. Comment calcule-t-on le taux de chômage ? (2 points)

.....
.....

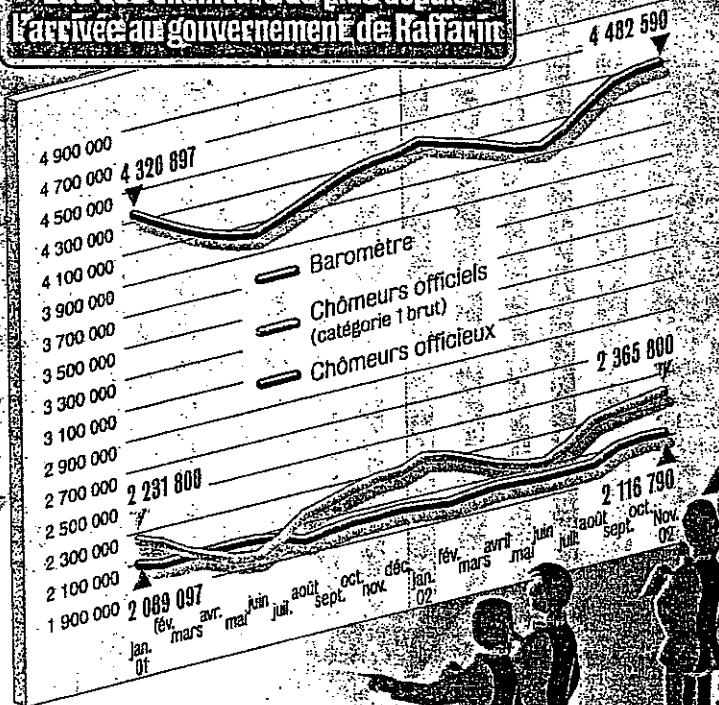
6. Quelle est la tendance actuelle du chômage d'après ce baromètre ? (1 point)

.....
.....

Le baromètre "Marianne" du chômage

C'est désormais une tendance lourde : le nombre de demandeurs d'emploi est en pleine croissance, s'inscrivant au mois de novembre, pour la cinquième fois consécutive, à la hausse. Malgré cela, notre baromètre, avec + 0,3 %, est, ce mois-ci moins alarmiste que les statistiques officielles, qui affichent + 0,6 %. En effet, la poussée du chômage officiel est partiellement compensée par le recul de la catégorie chômage officiel. C'est sa composante GES (-2,9 %), notamment qui explique la baisse, touchant, avec 269 000 personnes en contrat, son plus faible niveau.

250 000 chômeurs de plus depuis l'arrivée au gouvernement de Raffarin



For la poussée du chômage officiel

Catégorie	Nombre	Variation octobre 2002	Variation novembre 2001
Chômeurs officiels (catégorie 1 brut)	2 365 800	0,92 %	4,72 %
Chômage officiel	2 116 790	- 0,36 %	0,84 %
- Chômeurs à temps partiel	1 267 400	- 1,05 %	0,79 %
- Chômeurs en préretraite	463 060	0,66 %	3,08 %
- Chômeurs en formation	117 330	10,13 %	5,22 %
- GES	269 000	- 2,89 %	- 4,27 %
TOTAL	4 482 590	0,31 %	2,85 %

Le chiffre : 16,53 %, c'est le taux de chômage au sens du baromètre "Marianne". Au sens du Bureau International du Travail, il atteint 9 %.